



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le 27/04/2022

ID : 030-21300037-20220427-DCM202220-DE



Réf : DCM/2022-20/7.1/14-04

SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	28

Date de la convocation : 07-04-2022

Notifiée aux élus le : 07-04-2022

Date de l'affichage : 07-04-2022

L'an deux mille vingt et un,
Le QUATORZE AVRIL À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Christine DUCHANGE à Andrée DAMOUR, Alain BAILLIEU à Gilles TRAUJLET, Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU à Christian GROUL, Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN, Cédric BONATO à Joachim RAMS, Maryline POUGENC à Joachim RAMS.

ABSENT NON-REPRÉSENTÉ : Stéphane PIGNAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphanie PIERRON

OBJET :

**CINEMA – AFFECTATION DU RESULTAT
2021 SUR LE BUDGET ANNEXE 2022**

Rapporteur : Jean-Claude CAMPOS, Adjoint au Maire délégué

Le compte administratif 2021 adopté en mars dernier met en évidence :

Un excédent de fonctionnement de : + 21 162, 87 €

Un déficit d'investissement de : - 64 309, 97 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat en section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement, et assurer l'équilibre réel du budget annexe du Cinéma

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux affectations suivantes :

D'affecter 11 200.00 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)

D'affecter le solde soit 9 962.87 € en excédent de fonctionnement reporté

Le déficit d'investissement étant couvert par les restes à réaliser.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'affectation des résultats de l'exercice antérieur telle que présentée ;
- Autorise le Maire à signer tout acte d'exécution relatif à cette affaire